

**DÉCLARATION
LIMINAIRE**
www.fnte.cgt.fr



Commission Centrale de Prévention 23 novembre 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette CCP convoquée aujourd'hui avec un ordre du jour chamboulé inquiète encore une fois la CGT sur la prise en compte des problématiques qui touchent les personnels dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail. L'impression est donnée, comme trop souvent sur le terrain, que le sujet est remis au second plan.

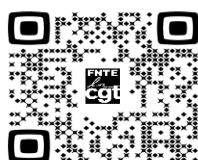
Lors de son allocution du 9 novembre dernier, le président-candidat Macron nous a présenté son programme électoral. Toutes les mesures sont annoncées avec une mise en place en 2022, comprenons ici, dès l'élection présidentielle passée.

Il a annoncé le prolongement du passe-sanitaire et de l'état d'urgence. Toutes les mesures entraînant une suppression des libertés individuelles et collectives ainsi que les attaques sur les statuts restent en vigueur. Il renforce même les mesures puisqu'à partir de décembre, il faudra une troisième dose pour les plus de 65 ans afin de valider à nouveau le passe-sanitaire.

Il a osé saluer et remercier les soignants ! Il n'a rien dit sur les 19 000 fonctionnaires suspendus de leur fonction. Il n'a rien dit sur les milliers de lits fermés pendant ce quinquennat. Ce sont bien les lits fermés et les postes supprimés qui ne permettent plus à l'hôpital public de soigner la population du pays. Il n'a rien dit non plus sur la dislocation des hôpitaux militaires du Service de Santé des Armées alors que ces derniers jouent un rôle primordial dans l'organisation territoriale du système de soin !

La CGT exige la levée de l'état d'urgence sanitaire et de toutes les mesures liberticides qui en découlent et qu'aucune suspension ne soit maintenue. Nous exigeons également la fin des partenariats et le retour au premier plan de nos Hôpitaux d'Instruction des Armées avec tous leurs atouts, la formation et l'accueil des populations en particulier.

Concernant la « réforme » des retraites, le président a affirmé revenir à une égalité entre les salariés du public et du privé en alignant les durées de cotisations mais surtout en supprimant l'ensemble des régimes spéciaux dont le code des pensions civiles et militaires ou le Fond spécial de pension des ouvriers de l'État. Il n'a pas évoqué la revalorisation des pensions de retraites qui, comme l'augmentation des salaires, restent les grands absents de ce discours de campagne. Nous sommes opposés à la retraite à point. Nous sommes pour le maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux dont le fond spécial de pension des ouvriers des établissements de l'État avec le maintien du calcul basé sur les 6 derniers mois.



263, rue de paris Case 541 93515
Montreuil Cedex
01 55 82 89 - trav-etat@cgt.fr

**DÉCLARATION
LIMINAIRE**
www.fnte.cgt.fr



Commission Centrale de Prévention 23 novembre 2021

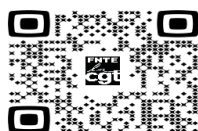
Il s'agit bien, pour le président de la république, de prolonger sa politique qui, au cours de son premier mandat a permis la mise en place de la Loi de Transformation de la Fonction Publique remettant en cause les CHSCT ainsi que les prérogatives des CAP. Cette loi permet également le recrutement massif de contractuels pour des périodes courtes ou pour des projets. Il s'agit d'un retour au recrutement à la tâche !

La CGT réclame l'abrogation de la loi Transformation Fonction Publique !

Toutes les réorganisations, restructurations subies depuis des décennies ont des conséquences sur l'ensemble des agents, qu'ils soient cadres ou non cadres. Nous assistons de plus en plus à une perte de sens au travail. Trop de salariés sont en souffrance ! Les employeurs publics ont emboîté le pas des employeurs privés en mettant en place des mesures pour « résoudre » ces situations ! Il s'agit de la politique de prévention des Risques Psycho- Sociaux (RPS). Ce vocable qui est passé dans le langage commun aujourd'hui occulte complètement la vraie problématique à savoir l'organisation du travail ! Sous l'appellation de RPS on traite de situations individuelles alors que sous la problématique de l'organisation du travail, la responsabilité incombe à l'employeur. Ce combat mené par la **CGT** permet de repositionner la responsabilité au bon niveau. Les salariés n'en sont en aucun cas responsables mais ils en subissent les conséquences parfois dévastatrices ! De la même manière ces différentes politiques de démolitions développent l'individualisation des situations et génèrent des problématiques de harcèlements, de discriminations, de violences sexuelles et sexistes !

Pour revenir sur la casse des CHSCT et de leurs prérogatives, la **CGT** ne cesse de la dénoncer d'autant qu'elle est déjà en application sur certains sites. La **CGT** dénonce par exemple les agissements de Naval Group qui sous-estime le nombre d'accidents de travail en ne déclarant qu'une partie d'entre eux. Il aura fallu l'intervention des mandatés **CGT** et de l'inspecteur du travail pour rappeler la réglementation. À ce jour localement la direction doit réparer ses agissements en remontant jusqu'à janvier 2021 mais refuse de faire de même pour l'année 2020, car cela ferait trop de travail ! Dans la continuité de cette pratique malsaine, aucun moyen de vérification n'est mis à la disposition des mandatés.

La CGT vous demande Madame la présidente, que soit fait un rappel de la règle sur les déclarations d'accident du travail à l'ensemble des employeurs et tout particulièrement à Naval Group pour permettre une bonne instruction des dossiers au Service des Pensions et des Risque Professionnels (SRPR La Rochelle) et ainsi respecter le droit des agents.



263, rue de paris Case 541 93515
Montreuil Cedex
01 55 82 89 - trav-etat@cgt.fr

Commission Centrale de Prévention 23 novembre 2021

Concernant le rapport du CGA sur la charge de travail des préventeurs et des pistes qui sont apportées, nous considérons que de mettre la mutualisation des équipes de prévention au sein de certaines emprises n'est pas la priorité et peut être perçu comme une réduction d'Équivalent Temps Plein ! C'est un très mauvais signal donné par l'administration aux équipes actuellement en cours d'expérimentation. Par ailleurs, la **CGT** considère comme urgent l'analyse de l'activité dans les différentes équipes afin de renforcer l'organisation du travail !

Mais encore Madame la présidente, la **CGT vous alerte** sur une situation inacceptable au sein de notre ministère qui passe sous la plupart des radars lorsque l'on n'y est pas confronté, comme souvent lorsqu'il s'agit des situations de handicap et de l'accessibilité des postes de travail. La **CGT** veut ici parler tout particulièrement de la situation des personnels non et malvoyants.

Nous vous prions de croire qu'il s'agit d'un problème grave qui précipite quelques agents carrément dans le « désœuvrement ». Des cas existent notamment à l'EMA et à la DGA.

Sans les détails de chacun des accidents, le travail d'analyse s'en trouve faussé et les enquêtes qui pourraient en découler ne peuvent être. Comment alors proposer et mettre en place des actions de prévention en profitant du retour d'expérience ? Et comme par hasard, les mandatés ont découvert après beaucoup d'insistance que nombre de ces accidents concernent des troubles psychosociaux.

Rentrons un peu dans le contexte pour comprendre l'incompréhensible. Depuis que les PC de notre ministère sont passés sous WINDOWS10, une stratégie de sécurité (GPO – Objectif de Stratégie de Groupe) a été mise en place au sein du réseau INTRADEF, ayant désactivé le contrôle de compte d'utilisateurs.

De ce fait, l'absence de cette fonctionnalité, pourtant existant par défaut lors d'une installation classique de WINDOWS a pour conséquence d'empêcher le lecteur d'écran JAWS, quelle qu'en soit sa version, de lire l'ensemble des paramètres de WINDOWS accessible avec la touche idoine.

Ainsi les agents ne sont plus en mesure de lire le menu démarrer de WINDOWS et sont de fait également dans l'incapacité avec JAWS de sélectionner le réseau WIFI par exemple, ni aucun autre réglage de l'OS habituellement accessible à un déficient visuel.

La seule alternative qu'il leur reste est d'activer le narrateur Dwindows10 qui n'est pas gêné par le manque de la fonctionnalité contrôle de compte d'utilisateur, mais qui ne peut se substituer à JAWS, pour faire du traitement de texte par exemple.

Quant à la saisi du mot de passe de chiffrement CRYHOD, elle ne peut être vocalisée car ce logiciel se lance avant WINDOWS, empêchant de ce fait tout accès à la carte son d'un ordinateur.

Merci de votre attention.

